Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Safar 1444
21 Septembre 2022

N° 112

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1612**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1613**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1618**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1618**
Avis aux créanciers..... **1620**
Convocations
Sociétés anonymes **1622**
Divers
Avis au public..... **1624**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice additive

CAPITAL FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 41.000.000 Dinars

Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE : 1544780V

Selon la notice parue au journal officiel de la République Tunisienne n°106 du 7 septembre 2022, un compte indisponible a été ouvert à l'agence BIAT Mohamed V sous le n°08005010083201405765.

L'actionnaire Mr Ismail Mabrouk a versé la somme de 5 millions de dinars le 14 septembre 2022 représentant l'augmentation de capital social en numéraire pour le porter de 41 millions de dinars à 46 millions de dinars selon l'AGE du 20 juillet 2022.

2022T01020SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES HUILES D'OLIVES

«C.H.O»

Société anonyme

Au capital de 47 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 - Sfax

Identifiant Unique : 0504316T

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2022, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 3 000 000 Dinars avec une prime d'émission globale de 3 000 000 Dinars, et ce par la création de 30 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 47 000 000 Dinars à 50 000 000 Dinars.

Cette augmentation de capital est réservée à la société «SICAR INVEST».

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2022 a donné tous pouvoirs à Mme Rym Makhloufi, directeur général Adjoint de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri Sfax sous le n°03700019032104963651. Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au bureau du centre national des entreprises de Sfax le 14 septembre 2022 sous le n°AC081242022.

2022R02284SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

INOTEQIA

Société anonyme

Au capital social de 10.000 DT

Siège social : Rue Sincérité sur La Route de La Marsa, GP9, Ain Zaghouane, 2045 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1771230J

Montant de l'augmentation du capital social : Cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT), au nominal sans prime d'émission et ce par apport en numéraire.

Objet social : Activités spécialisées en conseil pour les affaires et conseil en gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 septembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 septembre 2022 sous le numéro AC011232022.

Nombre d'actions à souscrire : dix mille (10.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire dans un délai de 6 mois à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Valeur nominale des actions à émettre : un nominal de dix Dinars Tunisiens (10 DT), sans prime d'émission.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction

égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque Attijari, Agence Mutuelleville, sous le numéro 0476161007638492473, et ce jusqu'à la réalisation de ladite augmentation.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022402289SANB2

Société les Ciments d'Oum El Kélil CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 dinars

Siège social : cité des jardins le Kef

MF : 014606 Z/A/M/000

RC : B1134871997

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 9 Septembre 2022 enregistré à la recette des finances en date du 13 septembre 2022 (quittance n°M077919) et déposé au registre national des entreprises le 15 septembre 2022 (quittance n°2022F88246727), il a été décidé de nommer monsieur LARBI Rachid administrateur délégué de l'Etat, membre du conseil d'administration et président directeur général de la société les ciments d'Oum El Kélil.

Dans la limite des dispositions prévues par la législation en vigueur et conformément au statut de la société, le conseil d'administration délègue au président directeur général tous les pouvoirs mentionnés au chapitre 25 du statut précité.

2022402299SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

PARFUMERIE ENNOUR

SARL au capital de 922.000 DT

Siège social : Rocade N°10 entre Gremda Teniour 3074 Sfax

MF : 0004157P

Affiliation CNSS : 39209-2100

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 31 Août 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 9 septembre 2022 sous le n° 22803957 Quittance n°6372 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9 septembre 2022 sous le n°202275304, l'assemblée a décidé de nommer Mr Mohamed Frikha commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023 et 2024.

2022402288SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp daté du 27/7/2022 enregistré le 11/8/2022 à la recette des finances de jdaida le 14/8/2022 enregistrement n°22200638 quittance n°M025230 Mr Adnen Dawafi a vendu à Mr Ahmed Cherni et Mme Sawsam Hamdi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour vente de prêt à porter sis à la cité NAJET JDAIDA - Manouba. Toutes oppositions seront déposées chez les acheteurs à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de sa parution au jort.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 31/8/2022.

2022T01018FCCC2

Cession à titre gratuit de fonds de commerce

Selon acte sous seing privé dûment enregistré à la recette des finances de Mateur le 30/8/2022 numéro d'enregistrement 22201692, quittance n°MO47141, Monsieur Fawzi Lasoued cède à titre gratuit le fonds de commerce situé à Mateur (Exerçant les activités commerciales) avec ses éléments moraux et matériels à Monsieur Mohamed Fakher Edine Arfaoui.

La cession gratuite est estimée à 1000 dinars pour les besoins du service des finances.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de Maître Ali Tayachi 4, avenue Taib Mhiri Mateur.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 1/9/2022.

2022R02198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 8-7-2022 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 02-8-2022 sous le n° de reçu MO73426 et sous le n° d'enregistrement 22202566, Monsieur Fethi Ben Ahmed Smida titulaire de la CIN n°05068331, a vendu à Monsieur Fawzi Azanni, titulaire de la CIN n°05718446, pour le compte de sa fille Malek bent Fawzi Azanni titulaire de la CIN n°13588072 la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des chaussures et cuir exploité au local sis au marché central de Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien le 19 août 2022.

2022R02221FCCC2

Cession de part de fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Zarzis le 5 septembre 2022 sous le n°22202006, quittance n°M095627, Mr Hamza Ben Salah titulaire de la carte d'identité n°08612259 et demeurant à Zarzis a cédé la totalité de sa part du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels initialement prêt à l'activité de Commerce de Mousse sis à Route Médenine km 0.5 Zarzis S1 à Melle Ben Salah Rime titulaire de la carte d'identité n°08611868 et demeurant à Zarzis.

Cette annonce est publiée le 10 septembre 2022 au journal Achourouk.

2022R02274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 16/8/2022 à la recette des finances la Goulette, quittances n°112262 enregistrement n°22205707, Mr Med Essakeh a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au magasin n°MC1, rez-de-chaussée de l'imm. les trois pyramides route la Marsa, à Mr Sofien Chemekh. Publié au journal Essahafa le 23/8/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R02275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 5/9/2022 à la recette des finances la Goulette, quittance n°11707 enregistrement n°22206216, STalhadef auto service a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°35 avenue Monji Slim Aouina, à Sté gold store. com. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 13/9/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R02276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 24/8/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 01/9/2022, quittance n°M061279, enregistrement n°22203045, Lotfi Harakat, domicilié à 64 rue Gana Ben Arous, a vendu à la société boulangeries La Fidèle, domiciliée à l'avenue la Liberté 4116 Midoun Djerba, le fonds de commerce, Boulangerie, sis à Awled Amor, Est du quartier résidentiel de Riadh Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à son siège sis à l'avenue la Liberté Midoun Djerba, (Boulangerie Ben Khmis), et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7 septembre 2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R02279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 22/8/2022 enregistré à la recette des finances de Chenini Gabès le 23/8/2022 Reçu n°M014714 Enregistrement n°22200701 Mr Ibrahim Habib a vendu et cédé à Mr Mondher Rabah la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné pour Vente Des poissons sis à la rue Habib Bourguiba Chenini Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, sis au lieu même du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 25/8/2022.

2022R02280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 6/9/2022, enregistré à la recette des Finances de Ghomrassen le 6/9/2022 : MO139038 sous le numéro 22200346.

Monsieur Noureddine Gamar, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03576216, demeurant à cité waha Ghomrassen Tataouine a vendu à Monsieur Ramzi Boussifi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06580538, demeurant Hencha - Ghomrassen Tataouine la totalité du fonds de commerce photographe, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Ghomrassen Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Assabeh paru le 10/9/2022.

2022R02281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé auprès de la municipalité de Nabeul le 7/9/2022 enregistré à la recette des finances de Mdjez El Beb le 15/9/2022, sous le n°22202041 quittance n°M044018, Mr. Khemais Bel Kahla résidant à la route d'El Kef Mdjez El Beb a vendu à Mme wafa Gzom, résidante au 24 rue Salah Ben Youssef Mdjez El Beb, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie, située place 7 novembre (place de l'indépendance actuellement Mdjez El Beb, MF : 0222056A.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al-Sahafa» du Samedi 17/9/2022.

2022R02288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte SSP daté du 6/9/2022 et enregistré à la recette des finances Av. Farhat Hached Msaken en date du 13/9/2022 sous le n°22202745, la société «COMPTOIR PROFILES

METAL», identifiant unique n°1240690G et représentée par Mme Sihem Ben Abdessalem, CIN n°05546526 a vendu à la Société «RAYAN METAL MSAKEN», identifiant unique 1784631 R et représentée par Mr Oussama Ben NASR, CIN n°09442816 la totalité du fonds de commerce exploité au commerce en détail des produits sidérurgiques et sis à rue de Sbeitla, Msaken 4070 Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur susmentionné sis à rue El Fellah Msaken 4070 Sousse dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Un avis du présent a été publié au journal Quotidien le 15 septembre 2022 sous n°IP 722/822.

2022S01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Ksour Essef le 6/9/2022 sous n°22201128, quittance n°46310, Mme Mbarek Sana, titulaire de la CIN n°09376203 et demeurant à El Bradaa Mahdia, a vendu et cédé à Mr Mbarek Tarek, titulaire de la CIN n°08669704 et demeurant à El Bradaa Mahdia, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Farhat Hached El Bradaa - Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat maître Mokhtar Ben Belgacem à son cabinet sis 103 av Habib Thameur Ksour Essef Mahdia au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette vente a été publiée au journal quotidien Echourouk le 16/9/2022.

2022S01088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Jammel le 01/9/2022, sous le n°22201723, quittance n°M64006, Madame Eljia Amara titulaire de la CIN n°04055226 a vendu à Monsieur Younes Dhawadi le fonds de commerce exploité comme Boulangerie sise à Rue Hannabal Zawit Quantich Jammel.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Monsieur Younes Dhawadi à Rue Hannibal Zawit Quantich Jammel.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 14/9/2022.

2022S01089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 8 septembre 2022 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Teboulba le 8 septembre 2022 quittance n°M040083 n° d'enregistrement 22202083, Mr Hossem Ghaddab a vendu à Mr Salem Marrag la totalité du fonds de commerce s'agissant d'une boutique pour l'exercice de commerce située à l'Avenue Ibn Al-jazzar Teboulba ; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17/9/2022.

2022S01094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 1er septembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Mahres à la même date sous n° de quittance MO33978 n° d'enregistrement 22200938, Monsieur Jabrane Ben Sahbi Houachti a vendu à Madame Souad Bent Ali Ben Ali Manii épouse Ahmed Adali la totalité du fonds de commerce du magasin sis à l'avenue Habib Thameur Mahres et utilisé comme local de vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées au siège du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est paru en langue arabe au journal «Es-sabah» et en langue française au journal "Le Temps" en date du 14 septembre 2022.

2022X01154FCCC2

Vente de parts en indivis de fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé datant le 8/7/2019 enregistré à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 15/8/2019 quittance n°M104925 enregistrement n°19202416, il appert que Achraf Ben Abderrazak Majdoub et Mme Kamilia bent Sadok Jaber veuve Abderrazek Majdoub ont vendu à Moncef Ben Sadok Majdoub la totalité de leurs parts en indivis du fonds de commerce consistant en une boutique pour vente des légumes et fruits avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Souk des légumes Beb Djebli Sfax. Les oppositions auront lieu à la boutique sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 15/9/2022.

2022X01156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'écrit daté le 6 septembre 2022 et enregistré le 9 septembre 2022 à la recette des finances, Route Tunis Sfax sous le numéro 22202737, Youssef Al-Khadem, titulaire de la CIN n°05265750, a vendu et délivré à Marwa El - Saadawi, titulaire de la CIN n°08814074 le fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Sidi Mansour km 8 Sfax destiné à exercer l'activité d'un café et espace familial avec tous ses éléments immatériels, les oppositions au paiement du prix de vente seront déposées auprès du domicile de l'acquéreur choisi, l'étude de l'avocat Foued Elleuch, rue Abou Kacem

Chebbi, immeuble Rex Palace, 5ème étage, bureau numéro 503 Sfax, et ce au cours des vingt jours suivants l'insertion de cette annonce au Jort, la présente publication est parue au journal Echourouk le 15/9/2022.

2022X01160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente dressé par maître Ahmed Akrout avocat, en date du 25/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Feriana le 26/8/2022 sous le n°M023749.

M.AL.Assad Saadawi a cédé à Mme Faryal Touati, l'intégralité du fonds commercial destiné au commerce et à la distribution de matériels scolaires et de bureau, sis à Rue Habib Bourguiba, Feriana Kasserine, et les éventuelles objections sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et entre les mains de Mme Faryal touati, titulaire de la Carte Nationale d'identité n°12616272.

Celle-ci a été publiée au Journal le Quotidien du 02/9/2022 sous le numéro FC22/18516.

2022402246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15 juin 2021 enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba daté du 25 juin 2021 quittance M034792 enregistrement 2120127 Montassar Atig a vendu tout le fonds de commerce à Rami Ouirghemmi situé à la rue l'Indépendance Manzel Bourguiba, à un montant de 18 mille dinars.

Les oppositions seront acceptées auprès du vendeur Montassar Atig à l'adresse du 02 rue sakiet Sidi Youssef Manzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié dans le journal el Echourouk le 24 août 2022.

2022402294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 8/9/2022 enregistré au service des impôts de Manouba le 9/9/2022 sous le n°22203239 quittance n°M055547 la société Medical Contact, Menzah 6 identifiant unique n°0487561F le gérant Tawhid Aazzouzi CIN n°03352469 a vendu à la Société Planet Medical sis à el Menzah 7, identifiant unique n°1050321A gérant Amine Gaigi, CIN n°08340206 le fonds de commerce du magasin sis à la place 7 Novembre n°12 bis la Manouba.

Les oppositions se feront sous peine de forclusion chez le nouvel acquéreur dans un délai de 20 jours.

Notez que cette annonce a été publiée. Dans les journaux "Al-Shorouk" et "Le Quotidien" le 14/9/2022.

2022402295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 12/9/2022 sous le n°22202725, quittance n°M058874 Meher Rbiaii a cédé à Jomaa Chtioui la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant à la rue Aghaliba n°1 El Bassatine 1 Boumhel Ben Arous. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître Wajdi Mhiri avocat à son cabinet sis 03 rue d'Estrées 1er étage app n°10 Lafayette 1002 Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 19 septembre 2022.

2022402296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 8 juin 2022 Enregistré à la recette des finances de Dar Chaabène el Fehri, le 10 juin 2022, quittance n°M028433 sous n° d'enregistrement 22201141 ; monsieur Naser Ben Mahmoud Turki et Mohamed Noamen Ben Naser Turki résidents à rue Sidi Slimen Nabeul vendent et cèdent à monsieur Mohamed amine Ben Naser Turki résident à Sidi Slimen Nabeul la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba dar Chaabéne el Fehri.

Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les délais de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel et cela entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à Avenue Habib Bourguiba Dar Chaabéne El Fehri.

Annonce parue au quotidien la Presse du 6/9/2022.

2022402302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17-8-2022 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 8 septembre 2022 sous n°22207144 quittance n°M109680, Mr. Mohamed Elhedi Cherif a vendu à la GD Purchasing (MF : 1705363B) la totalité du fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet tout type de commerce et activités industrielles sis à rue 8612 n°14 zone industrielle Charguia 1 Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Arous Zouheir au bureau de Maître Younes Hached sis au 38 rue Muawiya Ibn Abi Sofien - Menzah 8 Ariana - Tunis.

Un avis a été déjà inséré au journal Essabeh du 16 septembre 2022 avis : PM2200943.

2022402305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 12/9/2022 sous le n°22203608 quittance n°M079308. M Kaies Chatti sis à 1 rue Jalta Bardo a vendu à M Yahmed et Aicha Benkhlifa - domiciliés à rue Kamel Atatürk, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis à rue route de Bizerte Sanheji 1 Ariana.

Cet avis a été publié à la page 11 journal le Temps du 16/9/2022 les oppositions au paiement du prix doivent être reçues au domicile de

Yahmed Benkhlifa cité en haut, dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022402307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa le 27/8/2022 quittance n°85627 enregistrement n°20104041. La société «Assour» représentée par ses gérants Mr. Mohamed Fawzi M'AALA et Mr. ABDERRAOUF M'AALA ont vendu tout le fonds de commerce d'un salon de thé et pizzeria à Mr. Aymen Ben Hmida titulaire de la C.I.N. n°06417763 sis au local n°3, au R.D.C, l'escalier « B» dans l'ensemble Immobilier «ASSWAR SOUKRA» sur l'avenue Chikh Mohamed Al-Nayfer La Soukra.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 17 septembre 2022.

2022402308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 9/8/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Helal le 29/8/2022 (reçu n°M054827 - enregistrement n°22201526), la Sté SMW MF n°1506512 a vendu à Mr Wissem Gam (CIN N°07014811) la totalité du fonds de commerce exploité au n°190 Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal Monastir.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Amri Khaled 32 avenue la Liberté Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 18/9/2022.

2022402309FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 23/8/2022 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°113975, enregistrement n°22305885 Mm Fatma Ben Abdalah a loué à Mr Samir Alateg, la totalité du Fonds de commerce, exploité au local sis au 17 rue Frinklin Roosevelt, la Goulette, Tunis et ce pour une durée d'un an renouvelable. Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13/9/2022.

2022R02277FCCC3

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 14/6/2022 à la recette des finances de Carthage, quittance n°M067931 enregistrement n°22301223 et par acte enregistré le 15/7/2022 à la recette des finances de Carthage, quittance n°M080713 enregistrement n°22301484. Mm Zahiya Lajnef loue à la société Faffita store, la totalité du fonds de commerce, exploité au local sis au n°4 rue Abdelhafith Elmeki, la Marsa et ce pour une durée de deux ans. Publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/9/2022.

2022R02278FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5 Juin 2020, enregistré à la recette des finances Charguia le 29/6/2020 sous le n°20304069 quittance n°M74328, Mr Ali Ben Belgacem Fennich titulaire de la CIN n°05077482 du 22/5/2015, loue en gérance libre en faveur de Mme Nedia Bt Said Bn Mohamed Derbel épouse Mongi Koubaa titulaire de la CIN 01275910 du 25/9/2019 la totalité du fonds de commerce Fast-Food sis à cité olympique magasin n°2 immeuble n°14.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Nedia Derbel (Locataire) à l'adresse du fonds de commerce dans délai maximum de 20 jours à compter de la date de sa parution au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien.

2022R02290FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/8/2022, enregistré à la recette des finances Khawarazmi - Kairouan en date du 29/8/2022 quittance n°M075882 enregistrement n°22303172 Madame Faten Bent Kamel Allani, titulaire de la CIN n°07621780 a loué à Mohamed Ameur Kerkeni - titulaire de la CIN n°07647224 tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Yehia Ibn Amor - Hay Ennasser - Kairouan Sud, destiné à la vente des Matériaux de fer et Sanitaires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées entre les mains du locataire dans le local objet du contrat de location et ce dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article est paru aux journaux (Chourouk et le Quotidien) le 8/9/2022.

2022S01096FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat signé le 22/7/2022 et enregistré à la recette des finances à la cité administrative de l'Ariana le 9/9/2022 Sous le n°22304703 quittance M119809.

La société ARENA SPORT CENTER ayant le matricule fiscal 01045621 a loué à La STE BLAIECH DISTRIBUTION la gérance libre du fonds sis au 13 Avenue Farhat Hached Ariana exploité pour le commerce.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 20 septembre 2022.

2022402303FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité Khadra à Tunis le 27/9/2019 sous le n°1931299, Quittance n°M005390.

Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» de MF n°022671F/P/M/000 a loué à Mr Zouhaier Brinssi CIN n°02594018, MF N°1644503F/N/C/000 tout le fonds de commerce sis à Résidence HANA rue 8714 Cité Olympique - Tunis, affecté à la vente de viande de volaille et ses dérivés frais et cuits sous la marque «MALIHA». Cette location commence à partir de 01/4/2019 pour une durée d'un an renouvelable, telle que publiée dans le quotidien le 16/9/2022.

2022402306FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Amicale

Nom : L'amicale du personnel du foyer universitaire Vaga Béja

Adresse : L'avenue de l'environnement route de Tunis 9000 Béja

- Entretenir les relations humaines, d'amitié et de solidarité entre ses adhérents.

- Encourager les activités sociales, sportives et culturelles au sein de l'établissement dans le but de créer l'épanouissement social.

- Création des conventions de coopération avec les entreprises économiques et les associations.

Les membres :

Président : Noureddine Jabri

Secrétaire général : Ammar Chaouachi

Trésorier : Chedly Jlassi.

2022R02285APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination de l'Association : Association de Djerid d'Ornithologie de Tozeur

Adresse : Cité El Izdihar, Route Périphérique, Tozeur 2241

Objet : Association Environnementale

Objectifs :

- Contribuer à améliorer la chaîne nationale des oiseaux de décoration produits dans des cages.

- Contribuer à renseigner les éleveurs des oiseaux de décoration par des procédés de soins scientifiques.

- Procéder à organiser et participer aux concours, foire régionale, nationale et internationale pour l'élevage des oiseaux de décoration en vue d'évaluer les éleveurs.

- Avoir des anneaux portant le sigle de ladite association et la chaîne de l'éleveur propre aux oiseaux de décoration et qui permet de participer aux concours et aux foires.

Les fondateurs :

- M. Mohamed Oussama Makhlouf : Président

- M. Mounir Bouhdar : Président Adjoint

- M. Najah Ismail : Secrétaire général.

- M. Mohamed Amine HEDFI : Trésorier.

2022R02305APSF1

Résumé du procès-verbal de la session plénière électorale

Une réunion s'est tenue le samedi 13 août 2022, en présence de notaire M. Fathi Afli, en présence des co-propriétaires de la résidence belle-vue située dans le quartier AF.H de la corniche d'Hergla, afin de constituer un syndicat dont le but est d'assurer le bon fonctionnement de la résidence en termes de propreté, de gardiennage, d'environnement, de réparation et autres. Après délibérations et discussions, le processus d'élection a été effectué, qui a abouti à l'élection de :

Mr. Sami Boussaadia : Président du syndicat

Mme Dorra Abbass : Trésorière

Mr Boulbaba Chennewie : Secrétaire général.

2022S01093APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Naziha Ghizaoui

Avocate

12 bloc c immeuble «enajeh» Chouchet Radés, Ben Arous

Tél : 93 116 425

Le créancier avisé : M Chokri Ghizaoui travaille à l'étranger son adresse chez maître Naziha Ghizaoui immeub. enajeh chouchet Radés.

Débiteur : M Kasem Srab ouvrier habite à 17 rue d'Algérie Tatawin

Vente aux enchères publiques à la cour de première instance Ben Arous le 13/10/2022 un terrain à vocation d'habitation à Mhamdia cité Tayeb Mhiri, superficie 355 m² équipé d'eau et d'électricité; prés de toute commodité (école; jardin d'enfant..) et entouré des voisins.

Prix d'ouverture : soixante seize milles et neuf cents six dinars (76.906,000 d). Le soumissionnaire doit assurer le tiers à travers un avocat.

2022R02282VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le lundi 24/10/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 8H30 du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil Ben Belgacem, rue Mongi Slim, immeuble Dagdagui, 1er étage Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale 08267431 délivrée le 02/4/2018 son numéro d'identification fiscale : K /1258607.

La partie poursuivante : Faouzi Ben Salah Ben Ali Ben Salem, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08273625 demeurant à cité irriadh Sousse.

Contre : Fethi Zouhair Ben Mohamed Alaya, titulaire de la carte d'identité nationale n°03896856, demeurant à Bouaziz Chorbane gouvernorat Mahdia.

L'immeuble à vendre : 16537.5 parts revenant dans l'indivision à la partie saisie de l'immeuble nommé Imen objet de titre foncier n°6303 Mahdia. Il s'agit d'un terrain agricole contient des arbres d'olives et amandes situés à chorbane gouvernorat de Mahdia.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à vingt un mille huit cents trente neufs dinars 028 millimes (21.839.028 d) évaluée par l'expert Mr Himdane Soua en vertu de l'ordonnance sur requête n°55912022 en date du 01/02/2022 à la quelle s'ajoutent les frais de poursuite, qui seront déterminés par le président du tribunal de première instance de Mahdia.

Remarque : la propriété proposée à la vente peut être visitée tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 13 heures. La participation ne peut se faire, sauf par un avocat après avoir obtenu au moins le tiers du prix d'ouverture du dépôt et déposé un chèque ou une garantie bancaire irrévocable. Voir les conditions générales du tribunal de première instance de Mahdia ou la communication avec l'avocat suivi.

2022S01087VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hichem Ben Abdallah

Avocat

27 Avenue de La République Sousse

M.F : 412807Z/P/000

Le poursuivant : Société Générale de Recouvrement des Créances «SGRC» selon son représentant légal, (agissant en sa qualité de Cessionnaire de créanciers de La Banque de l'Habitat), Société Anonyme, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002, son siège social situé au 67 Rue Alain Savary, Cité Jardin II, immeuble B, Tunis.

Partie poursuivie : Habib Ben Hedhili Rekhami, Commerçant, RC n°A1114261996, demeurant à : 11 Av Ali Zouawi Kairouan. 2/ Route de Sabra Kairouan.

Avocat chargé des poursuites : Maître Hichem Ben Abdallah, 27 Av de la République, Sousse.

L'immeuble mis en vente : 1- Local à deux niveaux, la superficie du 1er : 320 m², du 2ème : 150 m²; aménagé en un café.

II- Un laboratoire de pâtisserie, superficie : 180 m²

Mise à prix : Cinq cent vingt huit mille dinars (528.000,000 dt), (376.800,000 dt pour le café) et (151.200,000dt pour le laboratoire de pâtisserie).

Date de l'adjudication : Lundi 17/10/2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022S01092VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route Menzel Chaker Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Wissem Ben Sadok Krichen (débiteur hypothécaire), agriculteur, titulaire de la CIN 05371380 demeurant à Route Menzel Chaker Km5 Station Allouch Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mohamed Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°4438 le 7/7/2022 sur la totalité de 1/2 de l'indivise propriété non immatriculée représentée par l'ensemble du terrain agricole, forme biscornue, clôturée contient trois bâtiments pour poulaillers et suites. La propriété sise à la Route Menzel Chaker Km 11 (Gadhalet) Kassas Boumerra Gouvernorat de Sfax à 500m de la route sus cité passage d'un terrain élevé coté Nord, loin du croisement de la route Menzel Chaker et Gadhal et à distance de 2 km.

La parcelle de terrain est clôturée de murs en pierres et briques de hauteurs variables 1.80m à 2.40m sous forme biscornue ses dimensions : Sud Nord de l'est est de 47.80 m environ. Sud-Nord du coté Ouest de 47.15 m environ, du coté Est-Ouest de Sud de 62.70 m environ puis déviation coté Nord 20.70 m puis coté ouest 96.35 m, du coté Est-Ouest de Nord est de 62.90 m puis déviation coté Nord 21.85 m environ puis coté Ouest 97.25 m², de superficie totale de 7540 m² son entrée est ouverte sur passage agricole équipé d'une porte métallique à deux battants de largeur de 3.50 m.

A cette parcelle du terrain existe les trois bâtiments pour poulaillers et des suites :

- Deux bâtiments pour poules pondeuses, la (1) première sise au coté Est, construite en pierre, plafond Eternit de superficie de 528 m² où existe 4 rangées de cages à deux étages pour poules 4 fousses sous les cages longueur de 40 m et largeur

est de 13.20m et la deuxième bâtiment (2) sise de coté ouest Sud construit en pierre plafond Eternit de superficie de 528 m² où existe 4 rangées de cages à deux étages pour poules 4 fousses sous les cages longueur de 40 m et largeur est de 13.20m.

- Le troisième bâtiment (3) réservé aux poussins (poussinière) se trouve au coté Ouest - Nord construit en pierre, plafond Eternit de superficie couverte est de 536 m² sus cité coté Est espace de 44.70 m de longueur et de 12.00 m de largeur.

- Les suites contiennent ce qui suit :

- Le bâtiment (4), réservé à la reçue des œufs de superficie de 25 m² se trouve au milieu de deux bâtiments ouest où existe une citerne et du coté sud est salle(5) pour préserver les œufs de superficie couverte de 109 m² puis une pièce(6) attenante du coté ouest pour alimentation de superficie de 120 m² et du coté Nord Est se trouve une pièce(7) réservée comme bureau de superficie de 25 m² et attenante du coté Ouest une pièce(8) réservée au gardien de superficie de 25m² et wc (9) de superficie de 3 m² et une citerne.

La propriété est équipée de l'électricité.

Les limites de cette propriété : du coté Sud Daoud, du coté Nord Mellouli, du coté Est Mellouli et le passage agricole d'où son entrée et du coté Ouest Sellami et Daoud.

Mise à prix : le 1/2 de l'indivise propriété saisi est fixé à deux cent soixante Mille Dinars (260.000,000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi 19 octobre 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 86.666.666D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2022X01155VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Anis Gargouri

Avocat à la cour

12 Rue Salem Harzallah Sfax

L'adjudication aura lieu jeudi le 19 octobre 2022 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax2.

Poursuivant : Fathi Ben Mahmoud Darouiche, titulaire de carte d'identité nationale n°01253752, demeurant à la route de Gabès km 8, impasse mosquée Thyna Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Anis Gargouri, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Partie saisie : 1- Aymen Ben Taher Nasra, titulaire de la carte d'identité n°08163112, demeurant à route Soukra km 2, impasse Bouregaa rue 630 n°58, Sfax (créancier).

2- Mounira bent Mohamed Ben Bechir Rekik veuve Taher Nasra, titulaire de la carte d'identité n°01249905, demeurante à route Soukra km 2, impasse Bouregaa rue 630 n°58, Sfax. (Garante).

3- Naim ben Taher Nasra, titulaire de la carte d'identité n°11023597, demeurant à route Soukra km 2, impass Bouregaa rue 630 n°58, Sfax, (Garant).

Avocat poursuivant : Maître Anis Gargouri Avocat à la cour, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité du bien immeuble non enregistré : lot de terrain d'une superficie de 326 mètres carrés : la longueur de son coté est, est environ de 20m, 25cm, de son coté ouest de 20m,25cm, de son coté sud 16m,45cm et de son coté nord de 16m,45cm, limité au sud par Mabrouk Jerbi, à l'est par une rue, au nord par Abdessalem Naffeti et à l'ouest par impasse Bouregaa. Le terrain est clôturé, comportant une maison d'une superficie de 130 mètres carrés qui se compose d'un séjour, trois pièces, d'un couloir, une cuisine, une salle de bain et un garage d'une superficie de 26 mètres carrés. La maison est équipée de courant électrique et d'eau potable. Sise à route Soukra km 2, impasse Bouregaa rue 630 n°58, Sfax.

Mise à prix : cent quatre vingt quatre mille dinars (184 000,000 D) suivant l'évaluation de l'expert «Mohamed Walha» en vertu d'une ordonnance sur requête n°13247 en date du 11/8/2022 plus les frais et dépenses.

L'avocat poursuivant :

Pour plus d'amples renseignements s'adresser aux heures de bureaux aux lieux de l'immeuble, soit au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où une copie du cahier des charges s'y trouve déposée, soit à l'étude de Maître Anis Gargouri.

N.B : Il n'est autorisé à participer aux enchères qu'à celui qui aura consigné le tiers de la mise à prix.

2022X01159VEPA1

Avis aux créanciers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse

Affaire de Distribution n°226

OUVERTURE DE PROCEDURE DE DISTRIBUTION

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Par ordonnance rendue par Mr le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse, en date du 15/7/2022, et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Msaken et ayant élu domicile au cabinet de son avocat, la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à rue d'Algérie, Sousse et ce après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M059920 en date du 02/10/2022.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles, objet d'une saisie arrêt, appartenant à la société PROFILAGE D'ALUMINIUM,

ayant son siège à la zone industrielle Sidi El Heni, Sousse, s'élevant à 286.985.135 dinars, consignée à la recette des finances de Sousse en vertu du reçu n°M059920 en date du 02/10/2020 suite à la vente aux enchères publiques par maître Hichem Khemiri en vertu de l'attestation de dépôt en date du 28/10/2022 au titre du produit de la vente.

Par conséquent, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis sera publié :

- Au tableau d'affichage du tribunal

- Au JORT.

2022S01090VEPA2

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse

Affaire de Distribution n°227

OUVERTURE DE PROCEDURE DE DISTRIBUTION

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Par ordonnance rendue par Mr le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse, en date du 15/7/2022, et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse et ayant élu domicile au cabinet de son avocat, la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à rue d'Algérie, Sousse et ce après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M72674 en date du 3/7/2019.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles, objet d'une saisie arrêt, appartenant à la société COCCINELLE GROUP, ayant son siège à Rue Sebitla, M'saken Sousse, s'élevant à 24.000.000 dinars, consigné à la recette des finances de Sousse en vertu du reçu n°M72674 en date du 3/7/2019 suite à la vente aux enchères publiques par maître Feisal Taieb en vertu de l'attestation de dépôt en date du 14/10/2021 au titre du produit de la vente.

Par conséquent, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis sera publié :

- Au tableau d'affichage du tribunal

- Au JORT.

2022S01091VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

En vertu d'une requête présentée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 24/8/2022 sous le n°2742, Monsieur Ben Amor Mustapha a été nommé liquidateur pour les propriétés communes entre Chokri Belhaj Moussa et Ghaya Sellimi, et ce pour saisir une liste de ces biens et des dettes y afférentes pour leur liquidation.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tel 97554399/71830092.

2022402287VEPA2

Avis aux créanciers

Société AROUSSA DE PROMOTION AGRICOLE «SAPRA»

SARL en liquidation

Au capital de : 480.000 Dinars

Siège social : Rue de Nevers 8050 Hammamet - Nabeul

MF : 1127544K/N/M/000

IU : 1127544K

Monsieur Mounir Mezrigui nommé liquidateur de la Société AROUSSA DE PROMOTION AGRICOLE «SAPRA», SARL, par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 9/11/2017, déposée au greffe du tribunal de première instance de Grombalia le 15/11/2017 sous le n°201752948 et la décision judiciaire du procès n°57401 du 12/8/2022 du tribunal de première instance de Grombalia qui décide la prolongation du mandat du liquidateur de 6 mois, à compter de la date dudit jugement, déposé au registre national des entreprises le 7/9/2022 sous le numéro 202274079, Monsieur Mounir Mezrigui informe qu'il va procéder à la distribution des fonds disponibles entre les créanciers de la société suivant leurs rangs et appelle tout créancier éventuel à la société de produire les justificatifs de sa créance à l'adresse suivante :

Rue de Nevers 8050 Hammamet - Nabeul, et ce dans un délai de trois mois à partir de la parution du présent avis.

2022402293VEPA2

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société PEG Tunisia

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège social : Tanit Center - B135 - Sidi Daoud - Tunis

IU : 1492048/J

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PEG Tunisia SARL en date du 27 Mai 2022 enregistré à la recette des Finances de la Marsa en date du 14/7/2022, n° d'enregistrement 22704444, quittance M87796, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 15/8/2022 sous le n°202266229, la dissolution anticipée

de la société et la désignation de Mr MRAIHI MUSTAPHA, demeurant Immeuble Saadi - Tour EF 1004 El Menzah 4 - Tunis, en qualité de liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de la société de présenter les justificatifs de leurs créances au liquidateur dans les délais légaux, directement ou par LR avec AR.

2022402298VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale élective

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Advanced e-Technologies «AeTECH» sont invités à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mercredi 12 octobre 2022, à 10h au siège de l'entreprise 3 Rue des Métiers Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2022-2023-2024) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

2022R02283SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA MAZAYA DU NORD

SA au capital de 1.200.000 DT

Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef - Le Kef

IU : 1729082YNM000

Messieurs les actionnaires de la SMVDA MAZAYA DU NORD sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 29 octobre 2022 à dix heures au Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef Le Kef pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021;

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2021 ;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

5/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

2022R02286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 17/10/2022

FLEXIPACK SA

Société anonyme

Au capital de 1 730 000 DT

Registre de commerce : B0957922006

Matricule fiscal : 0879018QAM000

Les actionnaires de la société FLEXIPACK sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société FLEXIPACK qui se tiendra le lundi 17/10/2022 à 10 H 30 au siège de la société FLEXIPACK Zaouiet Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2019, 2020 et 2021.

4. Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019, au 31/12/2020 et au 31/12/2021

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion pour les exercices 2019, 2020 et 2021

6. Affectation des résultats pour les exercices 2019, 2020 et 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre des exercices 2019, 2020 et 2021

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022S01095SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER

Société anonyme

Au capital de 100 000 DT

Siège social : Appartement 12 Immeuble Mlika Rue Ennakhil Khzema 4051 Sousse

Matricule fiscal : 1680164L

Identifiant unique : 1680164L

Conformément à la décision du conseil d'administration de «MEDICAL SERVICES & SOLUTIONS INTER» du 2 septembre 2022, Mesdames et Messieurs les actionnaires vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu Le 21/10/2022 à 10H, au siège de la société, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers 2020 et 2021

2. Approbation des rapports d'activités 2020 et 2021

3. Augmentation du capital à 200 000 DT

4. Non rémunération du DG et du DM jusqu'à l'entrée en activité

5. Questions diverses.

2022S01097SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT KERKENNAH "SONOTRAK"

Société anonyme

Au capital de 970.000 dinars

Siège social : 179, Avenue Mohamed Hédi Khefacha Gare Maritime 3000 Sfax

Identifiant unique : 0011252E

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Transport

Kerkennah sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 18 octobre 2022 à 10 H au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en dehors des délais légaux ;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

5. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021 ;

6. Approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

7. Fixation des jetons de présence;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

9. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

10. Approbation de la cooptation de deux administrateurs ;

11. Pouvoir pour l'accomplissement de formalités.

N.B. : Les projets de résolution, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2022X01158SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISEL

SA, au capital de 750 000 dinars

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797 AAM000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 25 octobre 2022 à 14 heures 30 minutes au siège social de la société à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non-respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2021.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021.

6) Renouvellement du mandat des administrateurs.

7) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2022402291SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «SOLARTECH-SUD»

SA Au capital de 920.000 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1137306C

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 18/10/2022 à 11h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2021

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021

8. Fixation des jetons de présence

9. Nomination des membres du Conseil

10. Nomination de commissaire aux comptes

11. Questions diverses.

2022402300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 18/10/2022

Société Clinique la Rose S.A

Rue de la bourse les jardins du Lac 2 - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la société Clinique La Rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18-10-2022 à Hôtel Regency à 18:00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire au compte relatif à l'exercice clos au 31/12/2021.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021.

4- Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivant et l'article 475 du CSC.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion et commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021.

7- Renouvellement des mandats du DG et DGA.

8- Pouvoir et formalités.

2022402301SANB3

Société SOPEMSUD

Société anonyme

Capital : 1700,000 DT

Siège social : rue Ras Jdir km 3 Bengardane

MF : 0603810 FAM 000

Les actionnaires de la Société SOPEMSUD sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 14 octobre 2022 à partir de dix heures du matin à hôtel Saraya au carrefour Maghreb arabe face à l'hôtel Aile Vert Bengardane pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Révision du statut

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2022 / 2023 / 2024

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022 / 2023 / 2024.

2022402304SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu de l'arrêté rendu par le juge du crédit et de la liquidation du tribunal de 1ère instance de Kairouan le 5/9/2022 dans le cadre de l'affaire judiciaire n°2907 relative à la nomination d'un chargé de justice à Henchir Araiba, Majed El Khadraoui, chargé de justice, a été changé par Mme Feten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid en qualité de chargé de justice pour réaliser les travaux du Henchir Ariba.

2022R02273DIVD2

Perte du Titre Foncier

Mme Habiba Wertani, titulaire de la carte d'identité Nationale n°00217125 délivrée le 8/9/2022 demeurant à 6 rue Sbiba Yasminette Nouvelle Madina annonce la perte du certificat n°10/2632 de titre foncier n°66327 à Ben Arous sis à rue Sbiba n°6 Yasminette Nouvelle Madina.

2022R02289DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Mahmoud Ben Mohamed Mallek informe le public que son titre de propriété concernant une maison n°494 située à route Mharza quartier Habib Sfax, est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2022X01157DIVD2